D L P 22 - 8 - 90001777
ISSN 0992 9924

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Viticulture Bas-Vivarais

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 160 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 13 - 21 Août 1990

PRODUITS : respectez les délais d'emploi avant les vendanges
MILDIOU : le feuillage doit rester sain jusqu'au bout
BLACK-ROT, OIDIUM : la protection peut être suspendue
BOTRYTIS : pas de traitement 3 semaines avant les vendanges
ACARIENS, CICADELLES DES GRILLURES : toujours à surveiller
VERS DE LA GRAPPE : vols faibles ou nuls
CONCOURS MILDIOU : liste des gagnants

PRODUITS : viticulteurs, respectez les délais d'emploi avant les vendanges

Ceux-ci sont clairement indiqués sur l'emballage des produits. Ne surdosez pas.

N'employez plus de phtalimide (produit amenant captafol (interdit), captane ou folpel).

Certains produits risquant de gêner la fermentation sont à éviter trop près des vendanges :

- freine parfois la fermentation alcoolique : carbendazime (nb spéc)
- freine la fermentation alcoolique en traitements tardifs : EUPARENE

Si votre vin doit être exporté vers les Etats-Unis, n'utilisez plus non plus : SUMISCLEX, ZOLONE, MIKAL, RHODAX, VALIANT, ALLIANCE (tolérance zéro).

Le respect de ces quelques règles permettra de limiter les risques de dépasser les résidus autorisés.

MILDIOU : pensez à renouveler la protection cuprique en cas de lessivage

Cette précaution est nécessaire au moins jusqu'à une dizaine de jours du début des vendanges.

BLACK-ROT : la protection ne concerne plus que les rares parcelles présentant des attaques sur grappes

*** dans ces dernières**, elle sera poursuivie jusqu'au bout en fonction des risques d'humectation. En effet, la maladie peut y évoluer lentement jusqu'aux vendanges. On utilisera un pénétrant IBE homologué contre le Black-Rot. Lors de l'application, visez la zone des grappes.

*** partout ailleurs**, la protection peut être suspendue.

OIDIUM : la protection peut partout être suspendue

La maladie n'évolue pratiquement plus après le début véraison.

P 374

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES   Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN   Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

——— BOTRYTIS : pas de traitement 3 semaines avant les vendanges prévues avant la mi-septembre

L'expérience de ces dernières années a montré l'intérêt limité d'un traitement spécifique 3 semaines avant les vendanges.

- dans les vignes où une lutte spécifique a été menée, il n'apporterait que peu en supplément d'efficacité, tout en augmentant de manière notable les risques d'apparition de souches résistantes de Botrytis.
- dans les vignes où aucune lutte spécifique n'a été menée depuis le début de la saison, il ne serait pas en mesure, à lui seul, de ralentir le développement de la maladie si elle se déclarait. Dans ce cas, si les conditions devenaient favorables au Botrytis, il est clair que le problème serait sans solution.

——— ACARIENS, CICADELLES DES GRILLURES : attention aux infestations tardives

Ces infestations pourraient diminuer la qualité et le degré de vos vendanges.

Dans l'ensemble, peu de problèmes mais localement des parcelles nécessitant une intervention (notamment contre les Acariens).

N'attendez pas l'apparition des symptômes pour intervenir.

Seuils :

Acariens jaunes et/ou rouges : 30 % des feuilles occupées
Pour les acariens jaunes, regardez à la loupe l'insertion du pétiole et le long des nervures principales.

Cicadelles des grillures : 50 cicadelles pour 100 feuilles

——— TORDEUSES DE LA GRAPPE : vols faibles ou nuls

Seul le poste de ST MARCEL a enregistré des captures un peu plus importantes, mais restant tout de même à un niveau faible. Aucune ponte en parcelle non traitée.

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment.

CONCOURS MILDIOU : voici les gagnants

M. Pierre REMONDAT de VALVIGNERES ; M. Simon SENOUILLET de ST MONTAN et M. Louis VERNET d'ALBA recevront un abonnement gratuit de un an à la revue PHYTOMA Défense des Cultures.

Merci aussi à tous les viticulteurs ayant participé au concours : cette collaboration est précieuse pour l'élaboration des 1er avis "MILDIOU".